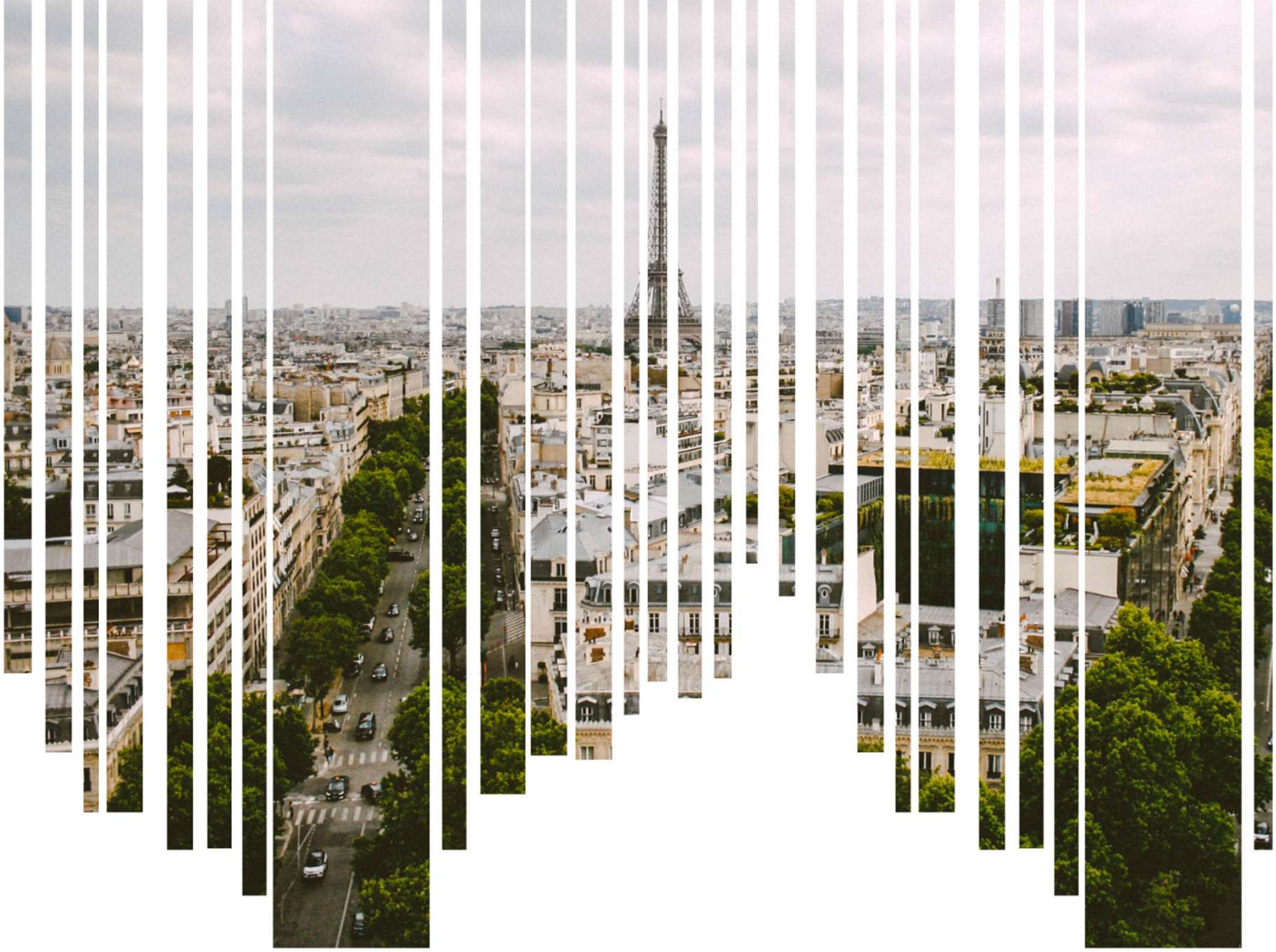

CODE DE CONDUITE ANTI-CORRUPTION

October 2021

HUAWEI

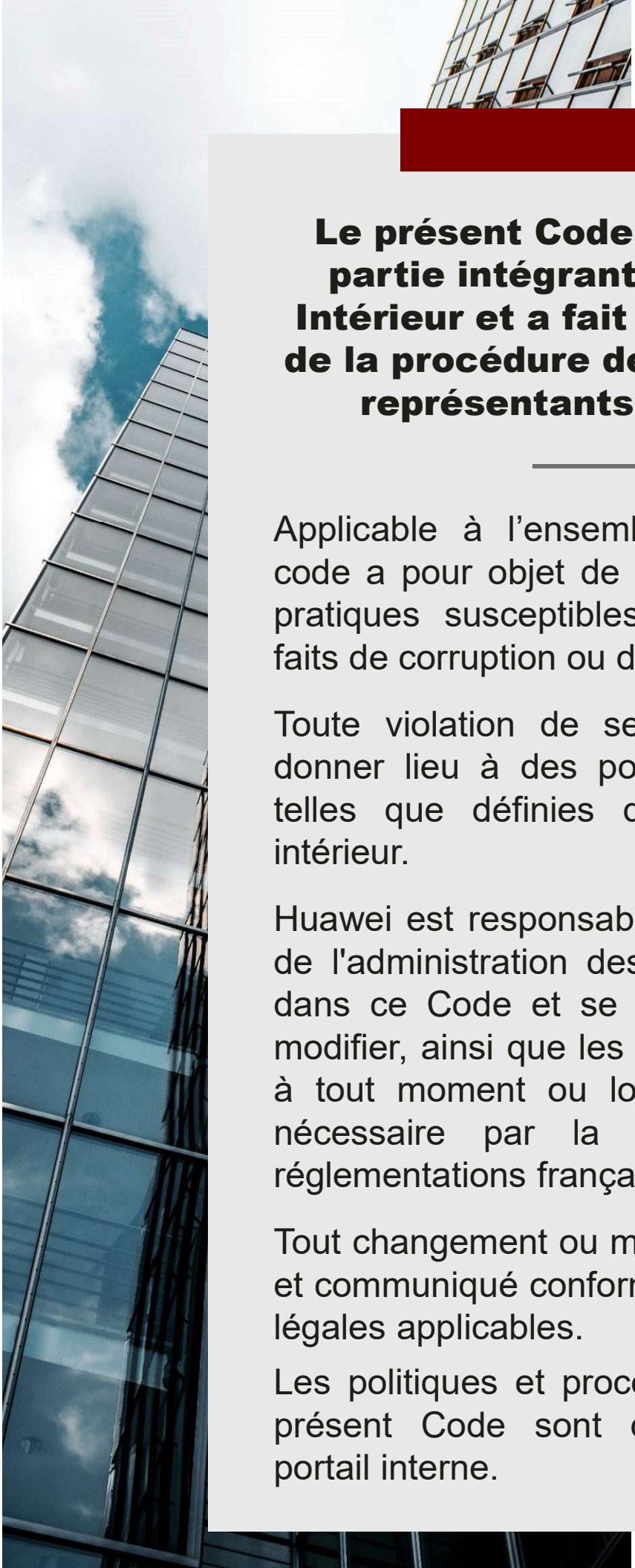

Le présent Code de Conduite fait partie intégrante du Règlement Intérieur et a fait l'objet, à ce titre, de la procédure de consultation des représentants du personnel.

Applicable à l'ensemble du personnel, ce code a pour objet de définir et d'illustrer les pratiques susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Toute violation de ses dispositions pourra donner lieu à des poursuites disciplinaires, telles que définies dans notre règlement intérieur.

Huawei est responsable de l'interprétation et de l'administration des exigences énoncées dans ce Code et se réserve le droit de le modifier, ainsi que les procédures associées, à tout moment ou lorsque cela est rendu nécessaire par la législation et/ou les réglementations françaises.

Tout changement ou modification sera réalisé et communiqué conformément aux exigences légales applicables.

Les politiques et procédures visées dans le présent Code sont disponibles sur notre portail interne.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Huawei Technologies a mis en place un programme mondial pour garantir une chaîne d'approvisionnement et des activités commerciales transparentes et lutter contre la corruption dans toutes ses formes. Par ailleurs, la société soutient la libre concurrence, en respectant notamment les lois et règlements « antidumping et antitrust », pour participer à un écosystème commercial harmonieux. La Déclaration d'Engagement suivante est la contribution de Huawei Technologies France (« Huawei ») à ce programme.

Huawei reconnaît que la corruption et le trafic d'influence ont un effet néfaste sur la société du fait que ces pratiques minent les systèmes juridiques, endommagent le développement social et économique et entravent la concurrence libre et loyale. Huawei s'est engagée à mener ses activités de manière honnête et éthique, socle sur lequel repose les Valeurs Fondamentales de Huawei.

Huawei a une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence. Huawei s'engage à se conformer à tous égards à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à la Lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans chacun des pays dans lesquels Huawei commerce ou exerce toute forme d'activité.

HUAWEI VEILLE AU RESPECT DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE ET MÈNE SES ACTIVITÉS AVEC INTÉGRITÉ

NOS ENGAGEMENTS

Huawei s'engage au respect des principes clés ci-dessous et, afin de mettre en œuvre sa politique de « tolérance zéro », a défini les mesures de répréhension en cas de leur violation.

Nos principes clés:

- Mener nos activités de manière équitable, honnête et transparente ;
- Ne pas proposer, donner ou recevoir d'Avantages, ni tolérer que ceux-ci soient proposés ou donnés en notre nom, afin d'obtenir ou d'éviter l'exécution d'un acte, ou d'obtenir une décision favorable ;
- Éviter de commercer avec des partenaires qui n'acceptent pas ou ne respectent pas nos principes de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et qui peuvent nuire à notre réputation ;
- Conserver des registres transparents et mis à jour ;
- S'assurer que tous les employés de Huawei connaissent et respectent nos principes sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Respecter nos principes même lorsque cela s'avère difficile.

Toute violation:

- **par un employé de Huawei** fera l'objet d'une procédure disciplinaire dans les conditions visées au présent Règlement Intérieur pouvant aller jusqu'au licenciement immédiat pour faute lourde de l'employé concerné ;
- **par un Partenaire** lors de l'exécution de travaux ou de services pour Huawei ou plus généralement de projet avec Huawei, entraîne des mesures appropriées contre la Personne ou la partie, et qui a pour sanction habituelle, dans un tel cas, la révision et/ou la résiliation immédiate du partenariat et/ou de la relation d'affaires avec Huawei. En particulier, en cas de violation par tout Partenaire fournissant des services de « Travailleur temporaire » en fonction de la gravité de la violation, la collaboration avec la société concernée est également revue et/ou résiliée.

Conformément à l'obligation introduite par la loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016 de mettre en place des mesures pour prévenir et détecter les cas de corruption et de trafic d'influence, en France comme à l'étranger, Huawei continue de développer son code et son programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence pour soutenir ces principes. Un Responsable de la Conformité dédié a été nommé pour superviser la mise en œuvre et l'amélioration continue de ce code, et relève directement de la direction générale de Huawei.

Le programme de Huawei de lutte contre la corruption et le trafic d'influence continuera d'être développé conformément à toutes les lois et réglementations applicables en la matière. Nous avons intégré un processus continu de révision et de renforcement afin de garantir que nos politiques et procédures dédiées soient intégrés dans chacune des strates de la Société et fassent l'objet d'un suivi étroit pour assurer leur respect complet et indéfectible, ainsi qu'encourager au sein de Huawei une conduite professionnelle appropriée.

Sommaire

05 **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

1. Objectif et portée du Code de Conduite
2. Cadre réglementaire de référence
3. Définitions
4. Risques encourus par Huawei et son Personnel

12 **LIGNES DIRECTRICES POUR UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

1. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence
2. Prévention des conflits d'intérêts
3. Contrôle d'intégrité des relations d'affaires
4. Cadeaux et invitations
5. Respect des lois et réglementations applicables
6. Contrôle financier
7. Dons, mécénat et sponsoring
8. Expérience de test de téléphones et autres produits
9. Invitations aux événements sportifs

22 **MISE EN APPLICATION**

1. Illustration : Relations publiques
2. Illustration : Marketing, relations commerciales
3. Illustration : Sélection et notation d'un partenaire
4. Illustration : Relations avec la R&D
5. Dispositif d'alerte
6. Vos contacts

Sommaire

05 PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Objectif et portée du Code de Conduite
2. Cadre réglementaire de référence
3. Définitions
4. Risques encourus par Huawei et son Personnel

12 LIGNES DIRECTRICES POUR UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE

1. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence
2. Prévention des conflits d'intérêts
3. Contrôle d'intégrité des relations d'affaires
4. Cadeaux et invitations
5. Respect des lois et réglementations applicables
6. Contrôle financier
7. Dons, mécénat et sponsoring
8. Expérience de test de téléphones et autres produits
9. Invitations aux événements sportifs

22 MISE EN APPLICATION

1. Illustration : Relations publiques
2. Illustration : Marketing, relations commerciales
3. Illustration : Sélection et notation d'un partenaire
4. Illustration : Relations avec la R&D
5. Dispositif d'alerte
6. Vos contacts

01 OBJECTIF ET PORTÉE DU CODE DE CONDUITE

OBJECTIF

Ce Code de Conduite décrit l'approche de Huawei en termes de code de conduite individuelle dans tout ce qui a trait à la vie des affaires, ainsi que le plan d'actions permettant l'instauration d'un environnement de travail professionnel et éthique, y compris et maximisant le potentiel de l'ensemble du Personnel et des Partenaires.

PORTÉE

Le présent Code de conduite s'applique au « Personnel » de Huawei, à savoir :

- Tous les employés, dirigeants et administrateurs de Huawei ;
- Tous les employés expatriés de Huawei avec un permis/visa de travail travaillant en France ;
- Tous les travailleurs temporaires travaillant pour Huawei.

NOTRE ENGAGEMENT

L'éthique de Huawei depuis ses débuts peut se résumer en un seul mot : « Confiance ». C'est une valeur fondamentale que Huawei défend en permanence.
Huawei s'engage à se montrer honnête et digne de confiance envers ses Partenaires et son Personnel dans toutes les facettes de ses intérêts commerciaux et à promouvoir l'harmonie comme élément de sa croissance et de son développement. Nous croyons que le Confiance, bien qu'invisible, est un actif qui constitue un avantage concurrentiel incontournable et que la culture de la confiance pousse l'ensemble des Personnels à déployer des efforts permanents et renforce l'engagement continu envers ses Partenaires.

NOS RÈGLES DE CONDUITE :

- Respecter l'ensemble de la législation et réglementation française et étrangère, y compris toutes les lois applicables à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Etre honnête, diligent et avoir un comportement digne de confiance dans le traitement de toutes les activités et relations commerciales de Huawei ;
- Protéger et utiliser les actifs de Huawei de manière appropriée et respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui ;
- Défendre les intérêts de Huawei en veillant à ce que les intérêts personnels ne passent pas avant les intérêts de la Société.

02 CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE

Le programme Huawei de prévention de la corruption intègre l'ensemble des exigences des conventions internationales et des législations et réglementations nationales opposables à ses activités, notamment la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

La loi Sapin II requiert la mise en place de 8 dispositifs. En cas de manquement, l'Agence Française Anti-corruption (AFA) peut soit adresser un avertissement, soit saisir la commission des sanctions pour que la société adapte ses procédures de conformité internes. Celle-ci peut également prononcer une amende pécuniaire et ordonner la publication de sa décision.
Huawei a mis en place un programme de conformité intégrant ces 8 exigences :

1

Une **cartographie des risques**, régulièrement mise à jour, identifiant, analysant et hiérarchisant les risques d'exposition de Huawei

2

Le présent **code de conduite**, pour définir et illustrer le comportement éthique exigé de chaque salarié, et intégré au règlement intérieur de Huawei

3

Un **dispositif d'alerte**, permettant aux employés de signaler des conduits ou situations contraires au code de conduite

4

Une **procédure d'évaluation** des tiers et intermédiaires au regard de la cartographie des risques

5

Des **procédures de contrôles comptables**, afin de s'assurer que nos livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masque des faits de corruption

6

Un **dispositif de communication et de formation** pour les cadres et personnels exposés aux risques de corruption

7

Un **régime discipinaire** sanctionannt les salariés en cas de violation du code de conduite

8

Un **dispositif de contrôle et d'évaluation interne** des mesures mises en œuvre

03 DÉFINITIONS

Chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Code de Conduite, les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante :

AGENT PUBLIC

Toute personne physique, société, entreprise qui, selon le cas, est dépositaire de l'autorité publique, est chargée d'une tâche de service public, a été choisie par les citoyens pour représenter les intérêts publics, occupe ou est candidate à une charge publique ou effectue des tâches d'administration publique.

AVANTAGE

Toute forme d'avantage (en espèces ou en nature), paiement, service, prêt, Cadeau et Invitation, contribution, don, subvention ou parrainage et, plus généralement, tout ce qui présente un intérêt pour le destinataire, quelle qu'en soit la valeur nominale.

CADEAU

Toute contribution ayant une valeur économique, sociale ou personnelle remise à un particulier ou à une entité. Les cadeaux doivent toujours être d'une valeur raisonnable, y compris les cadeaux d'entreprise portant le logo de Huawei (agendas, calendriers, etc.), les appareils et cadeaux Huawei offerts lors d'événements spéciaux, d'occasions spéciales ou de fêtes saisonnières, par exemple au Nouvel An, à Noël ou à Pâques, tels que des boissons, de la nourriture ou des cadeaux culturels.

CLIENT

Toute personne physique, société, entreprise, tout partenariat, toute association, fondation, fiducie ou autre entité qui achète des produits et/ou des services produits ou fournis par Huawei.

LA CORRUPTION

Fait pour une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, de solliciter ou d'accepter un don, une offre, une promesse ou un avantage quelconque, en vue d'accomplir, retarder ou s'abstenir d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.

La corruption recouvre différentes pratiques, notamment :

- Les pots-de-vin : offre indue ou versement indu d'espèces, de cadeaux, de prêts, le paiement d'un voyage, une offre d'emploi, un don, en échange d'une décision favorable ;
- Les paiements de facilitation : petites sommes, non officielles, indûment versées pour sécuriser une action de routine d'un agent public.

LA CONCUSSION

Fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, de recevoir, exiger ou ordonner de percevoir, à titre de droits ou contributions, impôts ou taxes publics, une somme qu'elle sait ne pas être due, ou excéder ce qui est dû.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation dans laquelle un intérêt d'une société interfère avec des intérêts privés, qui est susceptible d'influencer ou de donner l'impression d'influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'une personne possède un intérêt susceptible d'influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions au sein d'une organisation.

FAVORITISME

Fait, par une personne intervenant dans le processus d'attribution d'un contrat de la commande publique (marchés publics, concessions ou délégations de service public) ou par toute personne agissant pour le compte de l'une de celles susmentionnées, de procurer ou tenter de procurer à un tiers un avantage injustifié, en violation des dispositions garantissant la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans l'attribution de ces contrats ou titres.

INTERMÉDIAIRE

Toute personne mise en contact avec ou entre deux ou plusieurs parties. Cela regroupe les consultants, conseillers, apporteurs d'affaires ou négociateurs, agents commerciaux et partenaires commerciaux agissant au nom et/ou pour le compte de Huawei.

INVITATION

- Evénements de divertissement d'entreprise de valeur raisonnable qui impliquent un grand nombre d'invités extérieurs provenant habituellement de différentes entreprises, tels que l'accueil et la participation à des événements sportifs, y compris ceux dont Huawei est sponsor, les journées de golf, événements d'aventure, invitations au théâtre, concerts et repas/rafraîchissements associés ;
- Repas d'affaires ;
- Invitations à assister à des événements professionnels (p. ex. des salons, congrès, séminaires et ateliers). Tous coûts engagés par Huawei et/ou le remboursement des frais engagés par un prestataire lors de missions effectuées pour Huawei ne sont pas considérés comme des invitations.

LOBBYING

Forme de communication directe ou indirecte faisant la promotion d'intérêts particuliers devant les pouvoirs publics.

MÉCÉNAT

Fait d'accorder sans contrepartie une somme d'argent, des biens ou des services à une entité servant une mission d'intérêt général : cause humanitaire ou sociale, recherche, préservation du patrimoine culturel, …

PAIEMENT DE FACILITATION

Paiement effectué directement ou indirectement à un Agent public pour garantir ou accélérer l'exécution d'une action de routine ou pour éviter les retards bureaucratiques (délivrance de permis ou d'autorisations, etc.).

PARTENAIRE

Tout client ou toute personne physique, société, entreprise, tout partenaire, toute association, fondation, fiducie ou toute autre entité agissant ou retenue pour agir pour le compte de ou au profit de Huawei, y compris, mais pas uniquement, les partenaires de R & D, les agents commerciaux, les sociétés de travail temporaire, les consultants, les apporteurs d'affaires, les distributeurs, les partenaires de coentreprise ou les coentreprises qui ne sont pas contrôlées par Huawei au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce français.

PERSONNE

Tout Agent public ou toute personne de droit privé, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'une entreprise, d'un partenariat, d'une association, d'une fondation, d'une fiducie ou de toute autre entité.

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Toute personne exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées au cours des 12 derniers mois, ou de celles qu'exercent ou ont exercées les membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées ou le devient en cours de relation d'affaires.

SPONSORING

Fait de contribuer au financement ou au déroulement d'un événement, afin de bénéficier en contrepartie d'une exposition publicitaire ou médiatique

TRAFIC D'INFLUENCE

Fait pour une personne de recevoir – ou de solliciter – des offres, des promesses, des dons ou quelconque avantage dans le but d'abuser de son influence, réelle ou supposée, sur un tiers afin qu'il prenne une décision favorable.

Le trafic d'influence implique trois acteurs : le bénéficiaire (celui qui fournit des avantages ou des dons), l'intermédiaire (celui qui utilise le crédit qu'il possède du fait de sa position) et la personne cible qui détient le pouvoir de décision (autorité ou administration publique, magistrat, expert, etc.).

On distingue le trafic d'influence actif (du côté du bénéficiaire) et le trafic d'influence passif (du côté de l'intermédiaire).

VALEURS FONDAMENTALES

Valeurs qui animent l'action de Huawei et lui permettent de se développer durablement. Ces valeurs sont au nombre de quatre: le Client d'abord, détermination, persévérance et l'amélioration continue.

04 RISQUES ENCOURUS PAR HUAWEI ET SON PERSONNEL

En France, un délit de corruption peut conduire aux sanctions suivantes :

CORRUPTION D'UNE PERSONNE PRIVÉE :

- Pour les individus : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et une amende de 500.000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction
- Pour les sociétés : une amende de 2.5 M€, pouvant être portée à 10 fois le produit tiré de l'infraction, jusqu'à 30% de son chiffre d'affaires

CORRUPTION D'UN AGENT PUBLIC :

- Pour les individus : jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et une amende d'1 M€, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction
- Pour les sociétés : une amende de 5 M€, pouvant être portée à 10 fois le produit tiré de l'infraction, jusqu'à 30% de son chiffre d'affaires

A CES SANCTIONS PEUVENT S'AJOUTER DES PEINES COMPLÉMENTAIRES :

- Interdiction d'exercer une fonction publique pour les personnes physiques ;
- Fermeture d'établissements et fermeture de l'accès à certains marchés : listes noires, exclusion des marchés publics, etc. ;
- Peine de mise en conformité pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans pour les personnes morales ;
- Actions judiciaires en réparation initiées par des parties prenantes comme les associations (ONG), les concurrents, etc. ;
- Dommage à la réputation ;
- Sanctions disciplinaires pour les salariés.

Sommaire

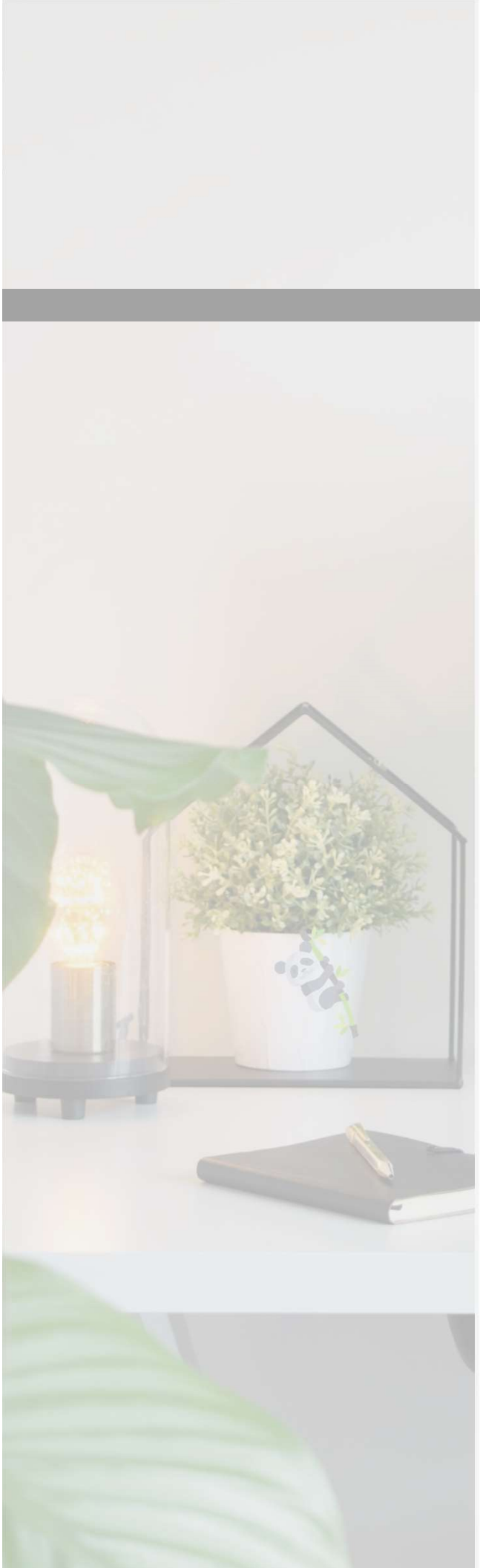

05 PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Objectif et portée du Code de Conduite
2. Cadre réglementaire de référence
3. Définitions
4. Risques encourus par Huawei et son Personnel

12 LIGNES DIRECTRICES POUR UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE

1. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence
2. Prévention des conflits d'intérêts
3. Contrôle d'intégrité des relations d'affaires
4. Cadeaux et invitations
5. Respect des lois et réglementations applicables
6. Contrôle financier
7. Dons, mécénat et sponsoring
8. Expérience de test de téléphones et autres produits
9. Invitations aux événements sportifs

22 MISE EN APPLICATION

1. Illustration : Relations publiques
2. Illustration : Marketing, relations commerciales
3. Illustration : Sélection et notation d'un partenaire
4. Illustration : Relations avec la R&D
5. Dispositif d'alerte
6. Vos contacts

01 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Les règles définies ci-dessous et dans l'intégralité de ce Code de Conduite ont pour objectif d'aider Huawei à contribuer positivement à la prévention et à l'élimination de la corruption et du trafic d'influence, tant dans les entreprises françaises que mondiales, et à protéger la réputation de Huawei.

AUCUN EMPLOYÉ, TRAVAILLEUR TEMPORAIRE, DIRIGEANT OU ADMINISTRATEUR DE HUAWEI, NI AUCUN PARTENAIRE QUI NOUE UN PARTENARIAT, QUI EFFECTUE UN TRAVAIL OU FOURNIT DES BIENS OU DES SERVICES À HUAWEI OU EN SON NOM NE PEUT, À QUELQUE MOMENT QUE CE SOIT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT :

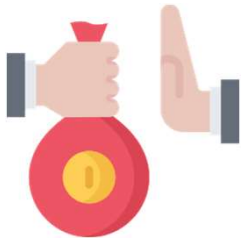

offrir, promettre, accorder ou autoriser le don d'un Avantage à un Agent public pour influencer l'action officielle ou obtenir un avantage inapproprié ;

offrir, promettre, accorder ou autoriser le don d'un Avantage à une Personne pour obtenir, conserver ou orienter des marchés ou pour inciter une Personne autre qu'un Agent public à remplir ses fonctions de manière inappropriée ;

abuser de son influence réelle ou supposée pour obtenir d'une autorité publique ou d'une administration une distinction, un emploi, un contrat ou toute autre décision favorable ; ou

utiliser sa fonction pour solliciter, demander, accepter, obtenir ou se faire promettre tout Avantage ou pour exercer ses tâches de manière inappropriée; ou

réaliser des paiements de facilitation, i.e. des paiements effectués directement ou indirectement à un Agent public pour garantir ou accélérer l'exécution d'une action de routine ou pour éviter les retards bureaucratiques (délivrance de permis ou d'autorisations, etc.).

- L'élément distinctif permettant de différencier le trafic d'influence et la corruption est que l'infraction de trafic d'influence ne vise pas le décideur (Agent du gouvernement), mais ceux qui lui sont proches, en essayant d'obtenir des avantages en influençant le décideur grâce à leur situation.

- Il convient toutefois de noter qu'il est parfois difficile de distinguer le trafic d'influence illégal du lobbying légal, l'infraction de trafic d'influence est habituellement établie lorsque le bénéficiaire de l'avantage a l'intention de corrompre. En cas de doute, consultez votre manager ou le Responsable de la Conformité de Huawei.

02 PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conflit d'intérêts, ou une simple apparence de conflit d'intérêts, pouvant compromettre la qualité et la légalité d'une décision ou d'un acte, entraîner un risque financier et nuire à notre image, chaque salarié doit identifier et déclarer les conflits d'intérêts potentiels afin d'éviter toute ambiguïté.

Champ d'application

Si le conflit d'intérêts n'est pas, en droit français, un délit, l'utilisation frauduleuse pouvant en découler peut être sanctionnée.

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un collaborateur interfèrent, risquent d'interférer ou semblent interférer avec ses responsabilités professionnelles.

Ces intérêts personnels peuvent résulter d'engagements financiers ou professionnels, de liens d'appartenance politique ou idéologique que le salarié a en dehors de Huawei, et être d'ordre associatif, caritatif, culturel, financier, politique, religieux, sportif, ou résulter de liens familiaux ou sentimentaux.

NOUS DEVONS

- ✓ Informer le Directeur de département ou le Responsable de la conformité lorsque nos activités sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts ou lorsque nous exerçons un mandat électif ou social, une fonction de conseil ou occupons un poste à responsabilité chez un concurrent ou partenaire de Huawei ;
- ✓ Préciser que nous ne représentons pas Huawei lorsque nous nous engageons à titre personnel dans la sphère politique ou associative ;
- ✓ Nous retirer d'une procédure de décision en présence d'une situation avérée ou potentielle de conflits d'intérêts ;
- ✓ Contrôler les potentiels conflits d'intérêts des Partenaires.

NOUS NE DEVONS PAS

- x Avoir une autre activité en concurrence avec celle de Huawei (gestion d'une entreprise, temps partiel, etc.) ;
- x Recevoir des commissions ou des paiements en profitant de son poste, favoriser ses proches dans quelconque domaine en lien avec Huawei, utiliser de manière abusive les actifs de Huawei ou au détriment de l'intérêt de Huawei ;
- x Utiliser de manière abusive ou illégale sa position ou influence au sein de Huawei pour promouvoir ou aider à d'autres activités ou affaires extérieures ;
- x Refuser de déclarer une situation de conflit d'intérêts ou fausser sa déclaration.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

- Si un membre du Personnel est en possible situation de conflit d'intérêts, il doit le déclarer afin de lever toute ambiguïté. Cette déclaration se fait à l'embauche puis annuellement lors de la revue « BCG », mais aussi volontairement à chaque cas d'espèce.
- Les Partenaires sont aussi appelés à révéler de possibles conflits d'intérêts tant dans la phase de qualification, de revue d'un projet que tout au long de la relation avec Huawei.
- Chaque conflit d'intérêts fait l'objet de mesures adéquates afin d'assurer que les intérêts de Huawei priment sur les intérêts personnels.

03 CONTRÔLE D'INTÉGRITÉ DES RELATIONS D'AFFAIRES

La réputation de Huawei pouvant être affectée par ceux que nous choisissons dans le cadre de nos relations d'affaires, Huawei a mis en place une procédure de contrôle pour s'assurer que ses partenaires respectent les règles d'intégrité et les valeurs de Huawei. Ainsi, afin de prévenir tout risque de corruption, Huawei a établi une Politique de Contrôle des Tiers.

Champ d'application

Le contrôle d'intégrité comprend la vérification de l'honorabilité du Partenaire en lui-même (antécédents judiciaires, sanctions, réputation…) et la vérification de l'intégrité de la relation, par un examen des conditions juridiques, économiques et matérielles associées (organisation du partenaire, contrat, montage juridique et financier, modalités de rémunération…). Huawei exige de son Personnel qu'il maintienne des relations professionnelles et légales avec tous ses Partenaires, y compris les fournisseurs, agents, distributeurs, partenaires de collaboration ou clients.

NOUS DEVONS

- ✓ Veiller à ce que la sélection de nos Partenaires repose sur un critère objectif (besoin de compétences ou moyens non disponibles à Huawei, mission déterminée, formalisée et limitée dans le temps, rémunération appropriée, justifiée) ;
- ✓ Insérer une clause dans chaque contrat donnant droit à Huawei de rompre la relation d'affaires, de suite et sans dédommagement, en cas de non-respect des nos valeurs et règles d'intégrité et de la réglementation applicable ;
- ✓ Mettre en place un système de veille et d'alerte tout au long de la relation avec le Partenaire, afin d'en assurer l'intégrité ;
- ✓ Veiller à ce que toute action de mécénat ou de partenariat respecte nos règles éthiques.

NOUS NE DEVONS PAS

- x Recourir à un intermédiaire pour contourner une chose que nous n'avons pas le droit de faire ;
- x Continuer à travailler avec un Partenaire ne respectant pas nos règles d'intégrité ou en violation de la réglementation applicable ;
- x Rémunérer des consultants sans validation de la réalité de la prestation et sans présentation d'une facture ;
- x Favoriser un fournisseur par rapport à un autre contre un Avantage reçu ;
- x Conclure un partenariat commercial pouvant être affecté par un conflit d'intérêts important ;
- x Divulguer un secret commercial à un Partenaire (conditions des produits, services, devis associés, évaluation du fournisseur…) ;
- x Faire des dons à des organisations aux objectifs incompatibles avec nos valeurs.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

Notre évaluation des Partenaires prend en compte:

- Le niveau de risque associé au scenario et /ou à l'activité concernée: en lien avec la cartographie des risques principalement ;
- La revue du niveau de conformité du Partenaire: par l'intermédiaire de différents moyens, outils de screening ou due diligence notamment.

Cette évaluation démarre en amont de l'entrée en relation avec le Partenaire et est régulièrement revue, afin de contrôler l'intégrité de la relation d'affaires.

04 CADEAUX ET INVITATIONS

Huawei reconnaît que l'acceptation ou l'offre occasionnelle de Cadeaux ou Invitations modestes peut constituer une contribution légitime aux relations d'affaires normales. Afin de prévenir tout risque de corruption, Huawei a établi une Politique des Cadeaux et Invitations..

Champ d'application

Les marques d'hospitalité telles que les cadeaux ou invitations (repas, évènements professionnels, voyages, divertissement, billets pour un spectacle ou événement sportif) offerts à des clients, fournisseurs et autres tiers, ou reçus de leurs part, sont des marques de courtoisie et sont souvent utilisées pour établir et entretenir des relations d'affaires. Toutefois, au regard de la plupart des législations, le fait d'offrir des cadeaux et invitations peut être qualifié de corruption si ceux-ci sont offerts dans le but d'obtenir une faveur indue. Ainsi, il est essentiel que les Cadeaux ou Invitations soient adaptés à la conduite de relations d'affaires normales et ne soient jamais utilisés pour influencer les processus de prise de décisions commerciales ou ne puissent être perçus par des tiers comme pouvant les influencer.

NOUS DEVONS

- ✓ Faire preuve de discernement, de transparence et de prudence avant d'accepter ou d'offrir des Cadeaux ou Invitations ;
- ✓ S'assurer que les Cadeaux et Invitations soient modestes, peu fréquents, raisonnables, appropriés et proportionnés ;
- ✓ Nous conformer aux politiques et procédures de l'autre partie;
- ✓ Consigner les cadeaux et invitations dans un registre dédié ;
- ✓ Signaler au Responsable de la Conformité toute situation que l'on pense anormale.

NOUS NE DEVONS PAS

- x Accepter / offrir des Cadeaux et Invitations en violation de la réglementation applicable, de la politique de Huawei ou des politiques des Partenaires concernés ;
- x Accepter / offrir des Cadeaux de nature inappropriée: de l'argent liquide ou équivalent, des cadeaux de haute valeur, des services personnels ;
- x Solliciter des Cadeaux ou Invitations menant à une situation de conflit d'intérêts ;
- x Accepter/offrir des Cadeaux et Invitations de/à la famille du Personnel ou des Partenaires ;
- x Accepter / offrir des Cadeaux et Invitations dans des circonstances inappropriées en ou période de négociation commerciale ;
- x Organiser des voyages à des fins touristiques.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

- Offrir ou recevoir un Cadeau ou une Invitation font l'objet de procédures de contrôles dédiées détaillées dans la Politique de cadeaux et d'invitations :
  - Nature du bénéficiaire ou du destinataire
  - Système d'approbation, principes directeurs
  - Valeurs, fréquences
  - Contrôles comptables
- Une formation et un examen en ligne est requis auprès du salarié pour être habilité à effectuer des demandes de remboursement.

05 RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

En tant qu'opérateur mondial en France, Huawei doit s'assurer que ses activités commerciales sont conformes aux réglementations européennes et françaises applicables ou à toute autre réglementation applicable.

Champ d'application

Ces réglementations touchent un grand nombre de domaines, y compris l'investissement, le commerce, le change, le travail, l'environnement, les contrats, la protection des consommateurs, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le droit de propriété intellectuelle, la comptabilité et la fiscalité.

NOUS DEVONS

- ✓ Respecter la législation et la réglementation relatives aux secrets commerciaux, aux informations exclusives et autres droits de propriété intellectuelle, respecter les droits de propriété intellectuelle valides d'autrui, éviter les pratiques économiques inappropriées ou criminelles relatives à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle d'autrui ;
- ✓ Respecter la réglementation et les conventions relatives aux droits de l'homme reconnus par la Communauté internationale et applicables en France ;
- ✓ Proposer des possibilités d'emploi équitables et que le recrutement, l'emploi et la promotion des employés reposent uniquement sur les talents, les qualifications et les réalisations individuels ;
- ✓ Utiliser correctement toute information privée et/ou personnelle concernant le Personnel et/ou les Partenaires, les stocker et les transférer conformément aux règles relatives à Huawei et aux lois applicables sur la Protection des données. Le droit à la vie privée de tous les membres du Personnel doit être respecté ;
- ✓ Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- ✓ Respecter la législation et la réglementation en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité, et créer et maintenir un environnement de travail sécurisé.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

- Une veille régulière a été mise en place au sein des départements Quality & Operation et Juridique de Huawei. Des newsletters régulières permettent de maintenir le Personnel informé des dernières actualités concernant les lois et réglementations applicables, et présentent des cas pratiques applicables à nos activités.
- En cas de conflit entre les lois applicables dans deux ou plusieurs pays, le Personnel est invité à consulter le département juridique de Huawei pour savoir comment traiter ces conflits de manière appropriée et légale.

06 CONTRÔLE FINANCIER

Le contrôle financier est un élément essentiel dans la prévention et la détection de la Corruption ou du Trafic d'Influence. Les contrôles permettent de s'assurer que les livres, registres et comptes ne masquent pas des faits de corruption ou de trafic d'influence. Afin de prévenir tout risque, Huawei a établi une Politique des Contrôles financiers.

Champ d'application

Le Personnel doit déployer tous les efforts nécessaires afin de créer un environnement financier sûr et efficace. Toutes les opérations et transactions commerciales et financières doivent être enregistrées de manière régulière, sincère et fidèle conformément aux règles et méthodes comptables et aux procédures internes.

Les contrôles financiers anti-corruption ont pour objectif d'assurer le respect des principes de contrôles comptables de la Société au regard des situations à risques mises en évidence dans la cartographie des risques, et ainsi de détecter toute transaction injustifiée et injustifiable.

La Politique des Contrôles financiers est régulièrement actualisée selon la cartographie des risques établie par Huawei, afin de prendre en compte tous les scénarios de risques révélés par celle-ci.

NOUS DEVONS

- ✓ Nous assurer du bien-fondé et de l'objet des transactions que nous soumettons ;
- ✓ Nous assurer de la conformité entre les factures reçues ou émises et la réalité des prestations ou fournitures réalisées ;
- ✓ Nous assurer que les opérations comptables soient régulières, sincères et fidèles. ;
- ✓ Veiller à ce que les demandes de paiement ou remboursement de frais soient conformes aux politiques financières internes et autres procédures applicables de Huawei, et à défaut, les refuser
- ✓ Respecter les règles d'approbation mises en place ;
- ✓ Etre attentifs et alerter les départements finance et conformité en cas de découverte d'opérations anomales ou suspectes.

NOUS NE DEVONS PAS

- x Effectuer toute demande de remboursement inappropriée ;
- x Poursuivre ou accepter tout paiement non conforme aux standards définis par Huawei ;
- x Faire de fausses déclarations ou falsifier des documents ;
- x Soumettre des factures non conformes ;
- x Supprimer ou modifier les entrées comptables approuvées sans approbation de l'ajustement requis.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

- Les contrôles financiers s'articulent autour des contrôles comptables standards de Huawei, notamment :
  - Conformité des écritures : convenablement justifiées et documentées;
  - Contrôles des comptes et confirmations par des tiers;
  - Echantillonnage;
  - Réception, contrôle et enregistrement direct des factures fournisseurs;
  - Revue de l'émission des factures clients à l'appuie des pièces comptables;
  - Séparation comptabilité « clients » et « fournisseurs »;
  - Contrôle de 2e et 3e niveaux afin de s'assurer du respect de ces procédures et de leur effectivité

07 DONS, MÉCÉNAT ET SPONSORING

Huawei a défini des règles strictes en matière de dons, mécénat et sponsoring. Afin de prévenir tout risque, Huawei a établi une Politique des Donations, Sponsorings, Frais D'Adhésion, et Projets de Fonds de Recherche Scientifique.

Champ d'application

Le sponsoring et le mécénat représentent le soutien financier ou matériel apporté par Huawei, de manière désintéressée, à des partenaires publics ou privés afin de favoriser les initiatives à vocation éducative, sociale ou culturelle.

Les activités de mécénat et de sponsoring ne sont pas interdites, mais doivent être encadrées. Un contrôle d'intégrité doit être mené en amont de la sélection d'un organisme. Ces activités peuvent toutefois être détournées et servir de véhicule pour faire passer des pots-de-vin, notamment lorsque ceux-ci sont effectués au profit d'organisations caritatives pouvant bénéficier à un tiers (comme un agent public). En aucun cas une action de mécénat ou le versement de dons ne peut être la contrepartie d'un avantage commercial (par exemple passation d'un marché, maintien d'un contrat ou de conditions financières). **Le financement de partis politiques est strictement interdit.**

NOUS DEVONS

- ✓ Signaler toute demande de don, mécénat et sponsoring à son supérieur hiérarchique, au responsable du département, au Département Paris Office ou au Responsable de la Conformité de Huawei ;
- ✓ Suivre la politique applicable, en particulier obtenir l'approbation de la demande au préalable.

NOUS NE DEVONS PAS

- x Contribuer ou faire un don à une organisation politique, une campagne politique, un candidat politique ou à une organisation affiliée à une organisation politique au nom de Huawei ;
- x Contribuer ou faire un don en lien avec nos activités commerciales ou dans l'objectif d'obtenir des avantages de toute nature en retour ;
- x Contribuer ou faire un don à une organisation dont la réputation est douteuse.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

Pour chaque projet, différents contrôles sont mis en place :

- Contrôle de conformité: niveau de risque du projet et validations préalables ;
- Revue des engagements contractuels ;
- Contrôle des livrables, le cas échéant ;
- Contrôle avant de procéder au paiement.

08 EXPÉRIENCE DE TEST DE TÉLÉPHONES ET AUTRES PRODUITS

Huawei met à disposition de certains Partenaires ou Personnes des téléphones et autres produits de tests dans le but de collecter des remontées sur la qualité et l'expérience utilisateur de ces produits. Ainsi, afin de prévenir tout risque de corruption, Huawei a établi une Politique de « Huawei France Experience Product Management Regulation »

Champ d'application

Ces prêts visent à améliorer l'expérience client, à tester et à vérifier les fonctions de base, les performances, la stabilité et la fiabilité d'un logiciel de périphérique et de son matériel associé. Tout test se concentre sur les fonctions de base, les performances, la stabilité et la fiabilité des produits de test eux-mêmes, ainsi que sur les fonctions, la fiabilité et l'utilisabilité de ses accessoires.

Ces mises à disposition doivent être strictement limitées à la réalisation de tests et ne doivent pas dissimuler des cadeaux.

NOUS DEVONS

- ✓ Contrôler le caractère raisonnable, légal et conforme d'une demande de produit de test ;
- ✓ Soumettre toute demande dans le système de gestion de conformité de Huawei ;
- ✓ Faire signer au préalable un contrat de test des téléphones et produits
- ✓ Respecter les principes de la politique de test, notamment en matière de suivi.

NOUS NE DEVONS PAS

- x Acheter et offrir un produit de test à un utilisateur sans l'approbation préalable de conformité;
- x Utiliser les produits de test à d'autres fins;
- x S'approprier un produit de test comme bien personnel ;
- x Fournir à un Partenaire un produit test en échange d'un Avantage ou pour influencer sa décision;
- x Offrir un produit de test à la famille / des proches des Partenaires.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

Différentes étapes de contrôle ont été mises en place afin d'assurer la conformité de la démarche d'un prêt de produit :

- Formulaire d'approbation de conformité préalable
- Signature d'un contrat de prêt avant la livraison du produit de test
- Questionnaire de retour de produit à remplir dans un délai d'un mois
- Règles mises en place pour conserver le produit de test ou organiser son retour

09 INVITATIONS AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre de sa Politique de cadeaux et invitations, Huawei offre la possibilité, sous conditions, de participer à des évènements sportifs. Afin de prévenir tout risque de corruption Huawei a mis en place une procédure dédiée de gestion des invitations aux événements sportifs : « Huawei Sportive Activity Ticket Management Regulation ».

Champ d'application

Huawei France organise l'achat de billets d'événements sportifs, que ce soit pour le football, le tennis, le golf ou toute autre activité sportive. Ces événements sont considérés comme des « invitations », et il est attendu de chaque Personnel qu'il respecte strictement la politique dédiée lorsqu'il/elle souhaite convier un Partenaire à ces événements.

NOUS DEVONS

- ✓ Veiller au caractère raisonnable, légal et conforme d'une telle demande d'achat de billet(s) pour un événement sportif ;
- ✓ Chaque porteur de demande est responsable de sa demande de prise en charge du billet par Huawei ;
- ✓ Soumettre une demande dans le système de gestion de conformité Huawei, remplir un formulaire d'approbation qui renseigne l'identité des Partenaires invités et obtenir l'approbation requise pour une telle demande ;
- ✓ Toujours accompagner la Personne invitée à l'évènement;

NOUS NE DEVONS PAS

- x Acheter et offrir les billets d'événements culturels et sportifs aux Partenaires sans l'approbation préalable de conformité;
- x Offrir des billets ou tickets directement à un client ou à sa famille / ses proches;
- x S'approprier les billets d'événements comme bien personnel ;
- x Accepter de répondre favorablement à la sollicitation d'un échange d'Avantage indu par un Partenaire ;
- x Fournir l'Invitation dans des circonstances non appropriées.

NOS POINTS DE CONTRÔLE

Différentes étapes de contrôle ont été mises en place afin d'assurer la conformité de la démarche :

- Formulaire d'approbation de conformité préalablement à l'obtention du billet ;
- Formulation d'évaluation (« scorecard ») avant toute Invitation ;
- En cas de changement de nom du Client invité, le formulaire d'approbation doit être mis à jour selon le statut de conformité du nouveau Client, et l'approbation doit être redemandée avant obtention du billet.

Sommaire

05 PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Objectif et portée du Code de Conduite
2. Cadre réglementaire de référence
3. Définitions
4. Risques encourus par Huawei et son Personnel

12 LIGNES DIRECTRICES POUR UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE

1. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence
2. Prévention des conflits d'intérêts
3. Contrôle d'intégrité des relations d'affaires
4. Cadeaux et invitations
5. Respect des lois et réglementations applicables
6. Contrôle financier
7. Dons, mécénat et sponsoring
8. Expérience de test de téléphones et autres produits
9. Invitations aux événements sportifs

22 MISE EN APPLICATION

1. Illustration : Relations publiques
2. Illustration : Marketing, relations commerciales
3. Illustration : Sélection et notation d'un partenaire
4. Illustration : Relations avec la R&D
5. Dispositif d'alerte
6. Vos contacts

01 ILLUSTRATION : RELATIONS PUBLIQUES

Scénario de risque

Offrir des Avantages, Cadeaux ou Invitations en échange de services favorables à Huawei ou d'informations, directement ou par la voie d'un intermédiaire

Personnel le plus exposé

- Relation avec des agents publics, personnes influentes ou cabinets de conseil, notamment dans les Affaires Publiques
- Relation avec la presse ou les media

Tiers concernés

Agents publics; journalistes ou leaders d'opinion, sociétés de lobbying

Pratiques interdites:

- Offrir une invitation à un événement sportif à un agent public en échange de son soutien politique
- Offrir un téléphone à un journaliste en échange d'un article favorable à Huawei ou contre la non-publication d'un article en défaveur de Huawei
- Demander à une société de lobbying d'inviter des élus locaux à un déjeuner financé par Huawei en échange d'une position pro-Huawei
- Proposer un stage ou un emploi à un membre de la famille d'une Personne Politiquement Exposée en échange d'une communication favorable

NOS RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- Tout(e) Cadeau ou Invitation à un Agent public est strictement contrôlé(e) par le biais d'un formulaire d'approbation et d'un système d'approbation préalables renforcés ;
- Tout prêt de téléphone ou de produit Huawei doit être soumis au renseignement du formulaire d'évaluation dédié et la signature d'une convention de prêt ;
- Tout Partenaire qui collabore avec Huawei doit faire l'objet d'une revue de conformité adaptée aux risques identifiés dans la cartographie des risques ;
- Le recrutement se fait sur des critères d'expériences et de compétences. De possibles conflits d'intérêts doivent être révélés et contrôlés.

PROCÉDURES ASSOCIÉES

1. Politique des Cadeaux & Invitations
2. Politique de « Huawei France Experience Product Management Regulation »
3. Procédure de Contrôle des Tiers
4. Procédure de Recrutement

02 ILLUSTRATION : MARKETING, RELATIONS COMMERCIALES CLIENTS

Scénario de risque

Lors d'une phase d'Avant-Vente ou de réponse à un Appel d'Offres, offrir un Avantage indu à un client afin de maintenir une relation commerciale ou de privilégier Huawei dans ledit appel d'offres

Personnel le plus exposé

- Personnel en charge des relations commerciales et de la prospection commerciale
- Personnel impliqué dans tout processus d'Appel d'Offres

Tiers concernés

Clients, Partenaires, Distributeurs

Pratiques interdites:

- Répondre à la sollicitation d'un Partenaire ou distributeur, qui demande un Cadeau ou Avantage en échange d'une promesse de termes contractuels plus favorables pour Huawei
- Offrir une invitation à un événement sportif, tel que Roland Garros, à un employé d'un Client clé en charge de la rédaction d'un appel d'offres auquel Huawei souhaite participer, en échange de conditions plus favorables à Huawei dans ledit appel d'offres ou d'informations sensibles concernant les informations à fournir pour gagner l'appel d'offres

NOS RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- Toute invitation à un événement doit répondre aux critères suivants : l'événement est de nature professionnelle et raisonnable, le montant doit être conforme aux seuils définis par Huawei ;
- Offrir ou recevoir des Cadeaux ou Invitations durant une phase d'appel d'offres, de négociations importantes ou lors d'une période où sont prises des décisions importantes, **est strictement prohibé ;**
- Offrir ou recevoir des Cadeaux / Avantages / Invitations doit toujours se faire de manière conforme Légale, Légitime, Transparente et Appropriée ;
- Offrir ou recevoir des Cadeaux / Avantages / Invitations **ne doit jamais avoir pour intention d'influencer une prise de décision.**

PROCÉDURES ASSOCIÉES

1. Politique des Cadeaux & Invitations
2. Politique de « Huawei France Cultural and Sporting Event Management Regulation »
3. Procédure d'Appel d'offres et management des contrats
4. Procédure de Contrôle des Tiers

03 ILLUSTRATION : SÉLECTION ET NOTATION D'UN PARTENAIRE

Scénario de risque

- Offrir un Avantage à un Personnel du département Achats de Huawei afin d'outrepasser son processus de sélection, d'être privilégié ou d'obtenir des informations confidentielles sur l'appel d'offres
- Influencer la sélection du fournisseur
- Accepter, contre meilleure notation dans les systèmes de Huawei, un Avantage d'un fournisseur

Personnel le plus exposé

- Personnel en charge des relations commerciales et de la prospection commerciale
- Personnel impliqué dans le processus d'Appel d'Offres émis par Huawei

Tiers concernés

Fournisseurs, Sous-traitants

Pratiques interdites:

- Se faire inviter avec toute sa famille à un événement
- Accepter une bouteille de champagne d'un fournisseur afin d'éviter de passer par le système d'appels d'offre
- Privilégier les spécifications d'un fournisseur en échange de commission malgré des offres plus compétitives d'autres partenaires
- Accepter un paiement indu en échange de ne pas requérir les documents officiels permettant à Huawei de mener sa diligence raisonnée sur le fournisseur
- Accepter un Avantage en échange d'informations sur les quotations de prix ou d'une meilleure notation

NOS RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- Huawei interdit strictement à son Personnel de solliciter des cadeaux ou Invitations et décourage fortement son Personnel d'accepter tout cadeau ou Invitation et recommande de les retourner lorsque cela est possible ;
- La sélection de nos Partenaires doit reposer sur des critères objectifs ;
- Tout Partenaire qui collabore avec Huawei doit faire l'objet d'une revue de conformité adaptée aux risques identifiés dans la cartographie des risques.

PROCÉDURES ASSOCIÉES

1. Politique Cadeaux & Invitations
2. Politique de Contrôle des Tiers et procédure de qualification, sélection, évaluation de performance, d'appel d'offres et de contrat
3. Procédure des Consultants indépendants
4. Procédure des Contrôles comptables et facturation

04 ILLUSTRATION : RELATIONS AVEC LA R&D

Scénario de risque

- Accepter un Avantage de la part d'une académie, école ou fondation, en échange d'un partenariat
- Offrir un Avantage ou faire des promesses à une personne influente dans les comités scientifiques ou dans la presse scientifique en contrepartie d'articles favorables à Huawei ou d'influencer la publication d'articles

Personnel le plus exposé

- Personnel en charge des relations académiques ou extérieures
- Personnel en relation avec les media ou la presse
- Personnel proche des chercheurs

Tiers concernés

Académies, journalistes, scientifiques

Pratiques interdites:

- Offrir une invitation à Roland Garros à un chercheur et à sa famille, dans l'optique d'influencer ses publications futures dans un journal scientifique
- Proposer des engagements multiples comme un moyen de paiement indu (services de consulting, donations pour un programme de recherche…) afin d'influencer la publication d'articles dans des media ou la presse scientifiques
- Accepter une somme d'argent de la part d'un membre d'une université en échange du financement par Huawei d'un programme de recherche

NOS RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Toute invitation à un événement doit répondre aux critères suivants :

- L'événement doit être de nature professionnelle et raisonnable, le montant conforme aux seuils définis par Huawei ;
- Tout(e) Cadeau / Avantage / Invitation accordé(e) ou reçu(e) doit être Légal, Légitime, Transparent et Approprié ;
- Tout projet de Don, Mécénat ou Partenariat Scientifique (sponsoring, adhésion à une association, subventions de recherche) doit faire préalablement l'objet d'une revue de conformité.

PROCÉDURES ASSOCIÉES

1. Politique des Cadeaux & Invitations
2. Politique des Donations, Sponsorings, Frais D'Adhésion, et Projets de Fonds de Recherche Scientifique
3. Politique de coopération avec les universités et l'Institut de recherche
4. Politique de Contrôle des Tiers et procédure de qualification, sélection, évaluation de performance, d'appel

05 NOTRE DISPOSITIF D'ALERTE

Huawei souhaite créer un environnement de travail ouvert et honnête, dans lequel tous ses dirigeants, employés, travailleurs (y compris, mais sans s'y limiter, les travailleurs détachés ou temporaires) ou, de manière générale, le Personnel, ont le droit de signaler des situations de nature à générer des risques sérieux pour la Société, dans les domaines spécifiques visés ci dessous, sans crainte de victimisation, de discrimination ou de traitement moins favorable.

Portée du dispositif d'alerte

Le système d'alerte est limité au signalement des faits pouvant entraîner des risques graves pour Huawei et concernant :

- un crime ou une infraction ;
- une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ou d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement ;
- une violation grave d'une loi ou d'un règlement ;
- une menace ou un préjudice grave à l'intérêt public, dont l'auteur de l'alerte a eu personnellement connaissance ;
- des agissements ou situations contraires au Code de conduite, en particulier des actes de corruption ou de trafic d'influence;
- des manquements graves au règlement Intérieur suivants : harcèlement moral, discrimination, manquement à la confidentialité or violation grave des obligations de santé

SI VOUS ÊTES UN MEMBRE DU PERSONNEL, PARTENAIRE OU TIERS ET AVEZ DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE EN L'EXISTENCE D'UN COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE APPARTENANT À L'UNE DE CES CATÉGORIES, EN LIEN AVEC HUAWEI OU DÉCOULANT DE SES ACTIVITÉS, DE SA GESTION ET DE SES OPÉRATIONS :

- Vous pouvez divulguer ces faits de manière confidentielle à votre manager direct ou indirect de, au Responsable de la Conformité ou au Directeur des Ressources Humaines de Huawei en France
- Vous pouvez le contacter en personne ou mettre les faits par écrit et envoyer un courrier ou e-mail aux adresses suivantes :

Alerte Ethique Huawei
Huawei Technologies France
18 Quai du point du jour
92100 Boulogne-Billancourt
E-mail: alertehuaweifrance@huawei.com

Il est possible que ces personnes soient en mesure de répondre à votre inquiétude de manière rapide et efficace, mais ils peuvent aussi avoir besoin de transmettre ces éléments pour enquête.

Si le problème est particulièrement grave ou si vous pensez que votre préoccupation n'a pas été prise en compte, ou si vous préférez ne pas effectuer ce signalement auprès d'eux pour quelque raison que ce soit, vous devez contacter le Président de Huawei.

L'intégralité de la procédure de Huawei concernant notre dispositif de lanceur d'alerte est accessible sur le site www.huawei.com\fr

AFIN DE PROTÉGER SES LANCEURS D'ALERTE ET DE SUIVRE LES SIGNALEMENTS, HUAWEI A NOTAMMENT MIS EN PLACE LES RÈGLES SUIVANTES :

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

- Chaque signalement est traité avec un maximum de confidentialité à chaque étape de son traitement et examen.
- Tout membre du Personnel et/ou agent affecté au système d'alerte est assujetti à une obligation de confidentialité documentée et renforcée dont la violation peut entrainer une sanction disciplinaire.
- Tout membre du Personnel et/ou agent fait l'objet d'une formation dédiée pour lui permettre d'instruire conformément les alertes.

ORGANISATION DU SYSTÈME D'ALERTE

- Le Responsable de la Conformité et le Directeur des ressources Humaines ont la responsabilité de déterminer les mesures appropriées à mettre en place suite à un signalement ;
- Le membre du Personnel objet du signalement en est informé dans un délai raisonnable (i) par lettre recommandée envoyée à son adresse personnelle et/ou (ii) par courrier électronique protégé à son adresse e-mail professionnelle. Cette information peut néanmoins être différée pour des motifs de préservation de la preuve ;
- Il peut exercer son droit de se défendre par tous les moyens légaux disponibles pour contester tout ou partie des faits signalés à son encontre.

PROTECTION DU LANCEUR D'ALERTE

- Toute personne qui déclenche une alerte est informée que son identité est gardée confidentielle à toutes les étapes du traitement et ne sera pas divulguée au membre du Personnel objet du signalement ;
- **L'utilisation de bonne foi, même pour divulguer des faits finalement inexacts ou qui ne font l'objet d'aucune suite, n'expose pas le lanceur d'alerte à une quelconque sanction disciplinaire ou légale.**
- Toute personne qui déclenche une alerte n'a droit à aucune protection si une infraction pénale est commise lors de la divulgation de l'information. Si les allégations ont été réalisées par malveillance, de mauvaise foi ou en vue d'un gain personnel, le lanceur d'alerte peut faire l'objet lui-même d'une mesure disciplinaire ou de poursuites judiciaires.

06 VOS CONTACTS

Weiliang SHI
Président

Lei SHI
Anti-corruption Risk Owner
edstone.shi@huawei.com

Jie GAO
Chief Compliance Officer
thierry.gaojie@huawei.com

Benjamin HECKER
Head of Legal
benjamin.hecker@huawei.com

Huawei Technologies France S.A.S.U.